

24 juil 2015 -15:55

Appartient à Conseil des ministres du 24 juillet 2015

Accord entre la Belgique et Jersey en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'avant-projet de loi portant assentiment à l'Accord, fait à Londres le 13 mars 2014, entre le Royaume de Belgique et Jersey en vue de l'échange de renseignements en matière fiscale.

L'Accord, qui prévoit l'échange de renseignements fiscaux, y compris de renseignements bancaires, s'inscrit dans un processus mondial de renforcement de la coopération internationale en matière fiscale.

L'Accord sera soumis à l'approbation du Parlement fédéral. S'agissant d'un traité mixte, il sera également soumis à l'approbation des parlements des Régions et des Communautés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>